

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 12/01/2016**

**- 2016 001 : APPROBATION DU PROJET CDDS-F2D ET DU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL :**

Le Conseil Municipal mandate Monsieur le Maire pour déposer une demande de subvention au montant maximum de 7 070 € au titre des contrats départementaux de développement solidaire et F2D pour l'année 2016, pour la réalisation de travaux de voirie d'un montant de 28 000 € TTC et présente le plan de financement prévisionnel correspondant.

Le Conseil municipal mandate Monsieur le Maire pour déposer cette demande de subvention et de signer toutes les pièces s'y afférents.

**- 2016 002 : CREATION D'UN POSTE POUR LE RECRUTEMENT SUR UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN SAISONNIER D'ACTIVITE :**

Le Conseil Municipal ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 - 2° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité dont les fonctions sont : car, garderie, cantine et ménage.

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité ;

**DECIDE**

Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d 'Adjoint Technique de 2ème classe pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour une période allant du 1er mars 2016 au 31 mai 2016 inclus. (6 mois maximum pendant une même période de 12 mois)

Cet agent assurera des fonctions d 'Adjoint Technique de 2ème classe à temps complet pour une durée hebdomadaire de service de 35 /35ème avec un indice 340

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 340

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

**- 2016 003 : ASSURANCE DU PERSONNEL POUR 2016 :**

CIGAC une filiale de GROUPAMA a émis son appel de cotisation pour l'année 2016 pour l'assurance statutaire du personnel, celui-ci s'élève à 25 099.93 € TTC.

Le Conseil Municipal accepte de régler ce montant qui sera payé sur l'article 6455.

**- 2016 004 : DIVERS CONTRATS ASSURANCE COMMUNAUX POUR 2016 :**

AREAS a émis son appel de cotisations pour 2016 qui est le suivant :

- Multirisque commune : 5 762.00 € TTC

- Responsabilité générale : 1 293.00 € TTC

- Bris de machine 1er risque : 374.00 € TTC

- Protection juridique : 496.00 € TTC

Le Conseil Municipal accepte la proposition d'AREAS et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y afférents.

**- 2016 005 : CONTRAT D'ACQUISITION DE LOGICIELS ET DE PRESTATIONS DE SERVICES POUR 2016 (SEGILOG) :**

Le contrat de SEGILOG arrive à échéance le 31 décembre 2015 et nous devons renouveler le contrat du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016.

Le montant de la prestation s'élève à 4 235.00 € HT et 90 € HT pour chaque poste (c'est à dire 3 postes).  
Le Conseil Municipal accepte et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y afférents.

**- 2016 006 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'UFCV POUR LE CENTRE AERE POUR 2016 :**

Le Conseil Municipal décide de renouveler le contrat auprès du prestataire UFCV pour gérer le centre aéré de la commune les mercredis après-midi et les vacances scolaires à compter du 6 janvier 2016 au 31 décembre 2016. Le coût à la journée pour les vacances scolaires par enfant s'élève à 25 €, garderie incluse et prestation de la CAF non déduite. Le coût de la journée du mercredi de 11h45 à 18h30 s'élève à 20 €, garderie incluse et prestation de la CAF non déduite.

Il autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec l'UFCV pour l'organisation et la facturation du centre aéré.

Les participations des parents seront les suivantes :

Le montant **pour les vacances scolaires** pour le centre aéré à la journée par enfant, avec le repas, le goûter et la garderie inclus sera calculé comme suit :

QF de 0 à 770 € - taux d'effort 1. % : plancher 3,50 € et plafond 7.70 €

QF supérieur à 771 € - taux d'effort 1,62 % : plancher 12.49 € et plafond 16 €

Un montant de 19 € sera facturé par jour et par enfant pour les hors commune.

Un montant de 16 € sera facturé par jour et par enfant d'Auzouer non allocataire CAF.

Le montant **pour les mercredis** pour le centre aéré à la journée par enfant, avec le repas, le goûter et la garderie inclus sera calculé comme suit :

QF de 0 à 770 € - taux d'effort 1 % : plancher 3,50 € et plafond 7.70€

QF supérieur à 771 € - taux d'effort 1,62 % : plancher 12.49 € et plafond 13 €

Un montant de 16 € sera facturé par jour et par enfant pour les hors commune.

Un montant de 13 € sera facturé par jour et par enfant d'Auzouer non allocataire CAF.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la nouvelle tarification.

Le Conseil Municipal accepte l'organisation et le coût de notre ALSH, il mandate Monsieur le Maire pour signer tous les documents s'y afférents.

**- 2016 007 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA SPA DE NEUILLE LE LIERRE POUR 2016 :**

Nous devons renouveler la convention du refuge SPA avec NEUILLE LE LIERRE pour la période du 1er septembre 2015 au 31 août 2016.

Le Conseil Municipal accepte le renouvellement, la participation est de 1 054 € TTC par an.

**- 2016 008 : DEMANDE DE GARANT POUR UN PRET LOGEMENT SOCIAL POUR TOURAINE LOGEMENT ENTRE LE CONSEIL DEPARTEMENTAL ET LA COMMUNE :**

Suite au courrier de Touraine Logement en date du 3 décembre 2015 nous demandant de nous porter garant par moitié avec le Conseil Départemental d'Indre et Loire pour un montant de 100 000€ contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la rénovation de pavillons.

Le Conseil Municipal demande à sursoir la décision et charge Monsieur le Maire d'envoyer un courrier à Touraine Logement pour avoir plus de précisions.

**- 2016 009 : MODIFICATION DES COORDONNATEURS TITULAIRE ET SUPPLEANT POUR LE RECENSEMENT DE LA POPULATION 2016 :**

Nous devons modifier la délibération 2015-055 du 18 juin 2015 sur la nomination des coordonnateurs titulaire et suppléant suite au désistement d'un agent recenseur.

Considérant que le recensement de la population d'Auzouer en Touraine interviendra du 21 janvier 2016 au 20 février 2016, nous devons choisir un nouveau coordonnateur titulaire et un nouveau coordonnateur suppléant, le conseil municipal décide, après en avoir délibéré :

de désigner Madame Christèle ANGUILLE en tant que coordonnatrice communale pour être l'interlocutrice de l'INSEE et en charge de la préparation et la réalisation des enquêtes de recensement et Madame Christelle JOLLY comme coordonnatrice suppléante pendant la campagne de recensement de la population. Ces Agents bénéficieront d'une décharge partielle de leurs fonctions, il leurs sera versées 16.16 € (net) pour chaque séance de formation.

**QUESTIONS DIVERSES :**

**-INFORMATIONS DIVERSES :**

Monsieur le Maire évoque :

- le dossier assainissement avec Château-Renault,
- l'appel à projet avec la Communauté de Communes du Castelrenaudais,
- le dossier des voisins vigilants (date de signature avec la population et la gendarmerie),
- le dossier PAVE (réunion avec le comité de pilotage et des personnes handicapées),
- le dossier informatique de l'école (bilan et travaux à réaliser),
- le dossier sécurité rue du 11 Novembre après les essais réalisés,
- le groupe de travail pour la journée du 14 Juillet (une réunion va être fixée en février 2016),
- le dossier de logiciel pour le stockage courrier et facture pour la mairie,
- la demande de subvention scolaire (une réponse sera faite à l'intéressée),
- la mutualisation du groupement du marché électricité,
- le recensement de la population pour 2016,
- la fermeture de classe pour la rentrée 2016 (il est demandé de faire un courrier au Recteur d'Académie)
- la date de commission de communication prévue le lundi 1er février à 20h00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30 et le prochain Conseil Municipal est fixé au mardi 23 février 2016 à 20h00 à la Mairie.